



Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 20/03/2025



ID : 026-212601249-20250318-DEL\_2025\_013-DE

RECETTES FONCTIONNEMENT		CA 2024 (en €)
013	Atténuation de charges	39 120,84
70	Produits des services	346 780,69
73	Impôts et taxes	2 556 664,00
731	Fiscalité locale	1 841 395,63
74	Dotations et participations	972 605,38
75	Autres produits de gestion	112 070,82
76	Produits financiers	40 656,80
77	Produits exceptionnels	67 524,62
78	Reprise sur amortissements et provisions	1 193,10
<b>Sous total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>5 978 011,88</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	39 989,31
<b>TOTAL</b>		<b>6 018 001,19</b>
DEPENSES INVESTISSEMENT		CA 2024 (en €)
20	Immobilisations incorporelles (sauf compte 204)	28 395,00
204	Subventions d'équipement versées	155 102,00
21	Immobilisations corporelles	8 135,11
Opérations d'investissements		1 393 651,94
<b>Sous total dépenses d'équipement</b>		<b>1 585 284,05</b>
16	Remboursement capital emprunts	481 865,11
458	Dépenses d'opérations pour compte de tiers	5 166,00
<b>Sous total dépenses réelles investissements</b>		<b>2 072 315,16</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	39 989,31
041	Opérations patrimoniales	60 510,96
<b>TOTAL</b>		<b>2 172 815,43</b>
RECETTES INVESTISSEMENT		CA 2024 (en €)
10	Dotation fonds divers (hors compte 1068)	472 839,94
106	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 000 000,00
13	Subventions d'investissement	389 512,34
165	Dépôts et cautionnements reçus	252,00
21	Immobilisations corporelles	5 166,00
23	Immobilisations en cours	9 954,67
458	Conventions co-maîtrise d'ouvrage	48 009,96
<b>Sous total recettes réelles investissements</b>		<b>1 925 734,91</b>
040	Opérations d'ordres	379 211,65
041	Opérations patrimoniales	60 510,96
<b>TOTAL</b>		<b>2 365 457,52</b>
		<b>RESULTATS</b>
		<b>CA 2024</b>

Fonctionnement de l'exercice N	703 248,97 €
Résultat reporté N-1	2 583 221,72 €
<b>Résultat section Fonctionnement</b>	<b>3 286 470,69 €</b>
Investissements de l'exercice N	192 642,09 €
Résultat reporté N-1	985 489,41 €
<b>Résultat section Investissement</b>	<b>1 178 131,50 €</b>

<b>Résultat total fonctionnement et investissement</b>	<b>4 464 602,19 €</b>
Solde restes à réaliser investissement (recette dépenses)	- 140 010,15 €
<b>Résultat cumulé avec restes à réaliser</b>	<b>4 324 592,04 €</b>

En conséquence et après consultation de la commission finances en date du 10 mars 2025,

**Après en avoir délibéré**

**Le conseil Municipal décide à l'unanimité (22 voix pour)**

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2024 du Budget Principal qui vous est présenté.

*Est annexé à la présente délibération le document de présentation du Compte Administratif 2024 du Budget Principal*

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ETOILE SUR RHONE  
Le 19 mars 2025  
Le Maire

Françoise CHAZAL



Envoyé en préfecture le 19/03/2025  
Reçu en préfecture le 19/03/2025  
Publié le 20/03/2025  
ID : 026-212601249-20250318-DEL\_2025\_013-DE

# PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

## PREAMBULE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, est jointe aux comptes administratifs afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année écoulée par la collectivité, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire et doit être soumis au vote de l'assemblée délibérante au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent les comptes administratifs de la Commune.

Cette note présente le compte administratif 2024 du budget principal, mais également le compte administratif 2024 du budget annexe « Opérations Immobilières - Réserves foncières ».

# PARTIE I

## COMPTE ADMINISTRATIF

### 2024 BUDGET PRINCIPAL

#### I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de fournitures, l'entretien et les dépenses de fluides des bâtiments communaux, les prestations de services, les charges de personnel, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des produits des services à la population (garderie périscolaire, cantine, concessions cimetières, droits de place ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux participations versées par les autres collectivités et partenaires.

L'écart entre le volume des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le résultat de l'exercice. Ce dernier cumulé avec le résultat de l'exercice précédent (N-1) détermine l'autofinancement disponible, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer par elle-même ses projets d'investissement, sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

Pour analyser les réalisations de l'année 2024, il convient de les comparer à celles de l'année 2023.

#### **A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES FONCTIONNEMENT	CA 2023	CA 2024	Différence CA 2024 - CA 2023	En %
011 Charges à caractère général	1 464 704,34	1 769 429,20	304 724,86	20,8
012 Charges de personnel	2 182 790,98	2 408 603,64	225 812,66	10,3
014 Atténuation de produits	9 401,00	38 471,77	29 070,77	309,2
65 Autres charges de gestion	608 346,36	674 917,09	66 570,73	10,9
66 Charges financières intérêts	34 662,61	44 017,30	9 354,69	27,0
67 Charges exceptionnelles	15 165,42	101,57	-15 063,85	-99,3
68 Provisions	158,17	0,00	-158,17	-100,0
<b>Sous total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>4 315 228,88</b>	<b>4 935 540,57</b>	<b>620 311,69</b>	<b>14,4</b>
042 Opérations d'ordre entre sections	307 005,04	379 211,65	72 206,61	23,5
<b>TOTAL</b>	<b>4 622 233,92</b>	<b>5 314 752,22</b>	<b>692 518,30</b>	<b>15,0</b>

**Les dépenses réelles de fonctionnement 2024** ont augmenté de 14.4% par rapport à celles de 2023.

- **Chapitre 011** : entre 2023 et 2024, les dépenses du chapitre 011 ont augmenté de 20.8%, en raison notamment du coût de la prestation de service de la restauration scolaire, supporté sur une année pleine en 2024. La rétrocession par Valence Romans Agglo à la Commune au 1<sup>er</sup> janvier 2024, du bâtiment des Clévos a généré des dépenses supplémentaires sur l'année (environ 100 000€)
- **Chapitre 012** : En 2024, les charges de personnel ont augmenté de 10.3% par rapport à celles de 2023. Plusieurs mesures gouvernementales sont venues impacter le budget (deux augmentations du SMIC courant 2024, augmentation du point d'indice pour chaque agent au 01/01/2024). Par ailleurs, la rémunération du traitement indiciaire des agents titulaires a augmenté suivant le GVT (Glissement Vieillesse Technicité).
- **Chapitre 014** : ce chapitre comprend la pénalité SRU qui s'est élevée à 31 384€ en 2024.
- **Chapitre 65** : les dépenses de ce chapitre en 2024 ont augmenté de 10.9% par rapport à celles de 2023, en raison de l'augmentation du montant des subventions versées aux associations en 2024. Il s'agit principalement de la subvention versée à l'association des Boucles Drôme Ardèche. La Commune a souhaité apporter son soutien à cette association pour l'organisation de l'épreuve cycliste qui se déroule chaque année sur la Commune. Une subvention de 50 000€ a été versée en 2024 (puis 30 000€ sur les années 2025 et 2026). Le total des subventions versées aux associations s'est élevé à 381 433€ en 2024.
- **Chapitre 66** : il s'agit des charges d'intérêts des emprunts en cours.
- **Chapitre 67** : depuis le changement de nomenclature budgétaire et comptable au 01/01/2024 (M57), ce chapitre ne concerne plus que les annulations de titres de recettes sur les exercices antérieurs.

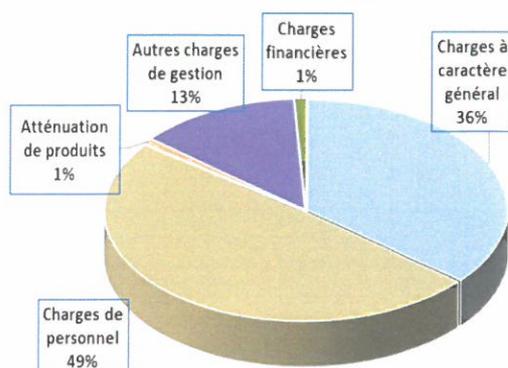
## B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES FONCTIONNEMENT	CA 2023	CA 2024	Différence CA 2024 - CA 2023	En %
013 Atténuation de charges	24 314,12	39 120,84	14 806,72	60,9
70 Produits des services	265 036,70	346 780,69	81 743,99	30,8
73 Impôts et taxes	4 311 900,36	2 556 664,00	86 159,27	2,0
731 Fiscalité locale		1 841 395,63		
74 Dotations et participations	949 331,56	972 605,38	23 273,82	2,5
75 Autres produits de gestion	37 800,88	112 070,82	74 269,94	196,5
76 Produits financiers	11 859,31	40 656,80	28 797,49	242,8
77 Produits exceptionnels	71 131,59	67 524,62	-3 606,97	-5,1
78 Reprise sur amortissements et provisions	105,00	1 193,10	1 088,10	1 036,3
<b>Sous total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>5 671 479,52</b>	<b>5 978 011,88</b>	<b>306 532,36</b>	<b>5,4</b>
042 Opérations d'ordre entre sections	34 966,95	39 989,31	5 022,36	14,4
<b>TOTAL</b>	<b>5 706 446,47</b>	<b>6 018 001,19</b>	<b>311 554,72</b>	<b>5,5</b>

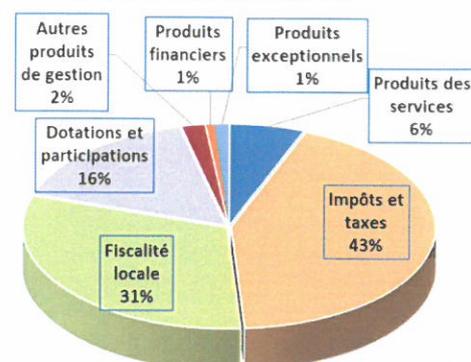
Les recettes réelles de fonctionnement 2024 ont augmenté de 5.4% par rapport à 2023.

- **Chapitre 013** : il s'agit des remboursements de la part salariale des titres restaurant et des indemnités journalières des arrêts de travail. On constate une nette augmentation des recettes de ce chapitre en raison de la mise en place des titres restaurant sur une année pleine en 2024.
- **Chapitre 70** : les produits des services 2024 sont en augmentation de 30.8% par rapport à ceux de 2023. Il s'agit de l'impact en année pleine sur 2024 des recettes perçues au titre de la facturation du restaurant scolaire.
- **Chapitre 73** : il s'agit du produit de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire, versé par Valence Romans Agglo (pas d'évolution du montant perçu entre 2024 et 2023).
- **Chapitre 731** : le produit des impôts directs locaux a augmenté en 2024 en raison de l'augmentation des bases fiscales (+3.9%), sans augmentation des taux d'imposition. Le produit de la taxe sur la publicité extérieure a augmenté en 2024 : il est passé de 72 542€ en 2023 à 81 245€ en 2024.
- **Chapitre 74** : Il s'agit du produit de la dotation de solidarité rurale et des compensations de l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières. Ce produit 2024 est en légère augmentation de 2,5% par rapport à celui de 2023.
- **Chapitre 75** : Ce chapitre regroupe principalement les recettes liées à la redevance de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), les condamnations liées à des contentieux (jusqu'en 2023 ce produit était constaté au chapitre 77), les revenus des appartements communaux ainsi que celui des locations de salles, dont, depuis 2024, les salles du Domaine des Clévos. En 2024, la commune a perçu 45 760€ de revenus locatifs des différentes salles du Domaine des Clévos.
- **Chapitre 76** : il s'agit des dividendes de parts sociales et de production. Les dividendes perçus en 2024 de la CNR ont fortement augmenté : 40 537€ contre 11 742€ perçus en 2023.
- **Chapitre 77** : depuis le changement de nomenclature budgétaire et comptable au 01/01/2024 (M57), ce chapitre ne comprend plus que les mandats annulés sur exercices antérieurs et le produit des cessions d'immobilisations.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2024



Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2024



En 2024, les charges de personnel représentent 49% des dépenses réelles de fonctionnement, tandis que les recettes liées aux impôts et à la fiscalité représentent 74% des recettes réelles de fonctionnement.

## II – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

La section d’investissement est fortement liée aux projets de la collectivité.

Elle regroupe ainsi :

- En dépenses : le remboursement du capital des emprunts et toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il peut s’agir notamment des acquisitions de terrains, d’immeubles, de mobilier, de matériel, de véhicule, d’études et de travaux.
- En recettes : elles regroupent les subventions perçues en lien avec les projets d’investissement, la taxe d’aménagement, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), les excédents de fonctionnement capitalisés (affectation du résultat de fonctionnement N-1 au compte 1068), les éventuels nouveaux emprunts et l’autofinancement dégagé de la section de fonctionnement.

### A – LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT			Différence	
	CA 2023	CA 2024	CA 2024- CA 2023	En %
20 Immobilisations incorporelles (sauf compte 204)	28 311,16	28 395,00	83,84	
204 Subventions d’équipement versées	155 102,00	155 102,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	162 043,91	8 135,11	-153 908,80	
23 Immobilisations en cours	300 692,55	0,00	-300 692,55	
Opérations d’investissements	1 321 153,47	1 393 651,94	72 498,47	
<b>Sous total dépenses d’équipement</b>	<b>1 967 303,09</b>	<b>1 585 284,05</b>	<b>-382 019,04</b>	<b>-19,4</b>
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	62 679,32	0,00	-62 679,32	
16 Remboursement capital emprunts	269 383,00	481 865,11	212 482,11	
458 Dépenses d’opérations pour compte de tiers		5 166,00	5 166,00	
<b>Sous total dépenses réelles investissements</b>	<b>2 299 365,41</b>	<b>2 072 315,16</b>	<b>-227 050,25</b>	<b>-9,9</b>
040 Opérations d’ordre entre sections	34 966,95	39 989,31	5 022,36	14,4
041 Opérations patrimoniales	34 693,20	60 510,96	25 817,76	74,4
<b>TOTAL</b>	<b>2 369 025,56</b>	<b>2 172 815,43</b>	<b>-196 210,13</b>	<b>-8,3</b>

Libellé des dépenses d'équipement	DEPENSES REALISEES 2024
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	28 395,00 €
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	8 135,11 €
Opération N°12 - Mairie	47 249,53 €
Opération N°13 - Ecoles	421 812,65 €
Opération N°17 - Espace polyvalent	88 591,42 €
Opération N°21 - Bâtiments communaux	288 336,84 €
Opération N°22 - Voirie	278 981,93 €
Opération N°23 - Réseaux et vidéo protection	86 148,49 €
Opération N°24 - Urbanisme	83 816,62 €
Opération N°25 - Divers	90 392,46 €
Opération N°27 - Skate park	8 322,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 430 182,05 €</b>

Les dépenses d'équipement réalisées en 2024 comprennent les investissements suivants :

- **Chapitre 20** : Ce chapitre comprend les dépenses liées au marché de révision du PLU dont les acomptes réglés en 2024 s'élèvent à 28 395€
- **Chapitre 204** : Il s'agit de l'attribution de compensation d'investissement versée à Valence Romans Agglo pour 155 102€.
- **Chapitre 21** : Ce chapitre comprend les dépenses liées à l'extension de la vidéo protection et à l'installation de la fibre optique chemin du Chez, pour 8 135€
- **Opération N°12 – MAIRIE** : 46 160€ correspondent aux travaux de réaménagement de l'espace accueil de l'hôtel de ville.
- **Opération N°13 – ECOLES** :
  - **Ecole de la gare** : 386 712€ dépensés pour les travaux de la salle de motricité et le remplacement des menuiseries pour réaliser des économies d'énergie et améliorer le confort thermique.
  - **Garderie périscolaire** : 11 300€ dépensés pour l'éclairage en Led, le remplacement du portail et la remise aux normes du tableau électrique.
  - **Restaurant scolaire** : 12 110€ dépensés pour le remplacement de la tourelle d'extraction et l'installation de moustiquaires.
- **Opération N°17 – ESPACE POLYVALENT** : Il s'agit du paiement des factures d'acomptes du contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation, de réhabilitation, de réaménagement et d'extension de l'espace polyvalent, pour un total de 88 591€
- **Opération N°21 – BATIMENTS COMMUNAUX** :
  - Réfection du local technique du foot : 64 893€
  - Création éclairage du terrain d'entraînement de foot : 30 888€
  - Boulodrome : éclairage Led et remplacement de radiants pour un total de 14 835€
  - Domaine des Clévos : 137 747€ dépensés pour les travaux acoustiques des salles du rez de jardin, mobilier, équipement des salles en vidéo projecteurs, mise en place point accès Wifi
  - Illuminations de Noël : acquisition de matériel pour 13 535€

- Eglise : éclairage Led pour 10 099€
- **Opération N°22 – VOIRIE :**
  - Travaux de sécurisation de la voirie : 18 809€
  - Aménagements autour des colonnes de tri sélectif : 9 530€
  - Panneaux de signalisation et panneaux de rue : 8 400€
  - Travaux d'aménagement de l'entrée Nord : dernières factures payées à hauteur de 134 995€
  - Travaux de voirie chemin de Nazareth : 14 827€
  - Travaux de voirie de l'impasse Malmonta : dernières factures payées à hauteur de 8 359€
  - Etudes préalables et contrat de maîtrise d'œuvre pour le projet de travaux de voirie de l'impasse de la Bialle : 14 062€
  - Etudes préalables et contrat de maîtrise d'œuvre pour le projet de travaux d'aménagement du boulevard des Remparts : 57 949€
- **Opération N°23 – RESEAUX ET VIDEO PROTECTION :** réseaux télécom et électriques chemin du Chez, travaux d'extension des réseaux électriques, bornes d'irrigation, installation de poteaux incendie, migration serveur vidéo protection, mise en place fibre optique aux ateliers municipaux, pour un total de 86 148€
- **Opération N°24 – URBANISME :**
  - Subventions façades : un dossier en 2024 (658€)
  - Acomptes marché révision du PLU : 18 600€
  - Subvention Drôme Aménagement Habitat construction logements locatifs sociaux : 60 000€ (1<sup>ère</sup> part)
  - Acquisitions, divisions de parcelles : 4 558€
- **Opération N°25 - DIVERS :**
  - Equipement pour les services techniques : acquisition d'un logiciel de suivi des interventions, tondeuse autoportée, installation pompe à chaleur pour les bureaux, blocs béton sécurisation manifestation, petit matériel, pour un total de 39 912€
  - Service administratif : mobiliers de bureau, logiciels, téléphones, matériel informatique, refonte du site internet de la ville, pour un total de 29 095€
  - Police municipale : Coffre-fort, armement, gilet pare-balles, casque anti-bruit, mobilier, téléphone, pour un total de 6 431€
  - Subvention d'aides aux commerces : 1 dossier en 2024 (10 000€)
  - Dépenses diverses : drapeaux, mise aux normes du jardin du souvenir au cimetière, pour un total de 4 954€
- **Opération N°27 – SKATE PARK :** il s'agit des frais préalables au projet de création d'un skate Park pour un total de 8 322€

## B – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	Différence CA 2024 - CA 2023	En %
10 Dotation fonds divers (hors compte 1068)	679 690,68	472 839,94	-206 850,74	-30,4
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,0
13 Subventions d'investissement	365 873,64	389 512,34	23 638,70	6,5
165 Dépôts et cautionnements reçus		252,00	252,00	
21 Immobilisations corporelles	7 541,66	5 166,00	-2 375,66	-31,5
23 Immobilisations en cours		9 954,67	9 954,67	
458 Conventions co-maîtrise d'ouvrage		48 009,96	48 009,96	
<b>Sous total recettes réelles investissements</b>	<b>2 053 105,98</b>	<b>1 925 734,91</b>	<b>-127 371,07</b>	<b>-6,2</b>
040 Opérations d'ordres	307 005,04	379 211,65	0,00	0,0
041 Opérations patrimoniales	34 693,20	60 510,96	25 817,76	74,4
<b>TOTAL</b>	<b>2 394 804,22</b>	<b>2 365 457,52</b>	<b>-183 212,04</b>	<b>-7,7</b>

Les principales recettes d'investissement perçues en 2024 sont :

- **Chapitre 10** : Ce chapitre comprend les recettes issues du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) sur certaines dépenses d'équipement de l'année 2022 pour 191 962€ et de la taxe d'aménagement (280 878€)
- **Compte 1068** : il s'agit de l'excédent mis en réserve d'une partie du résultat de fonctionnement de l'année 2023, pour un montant de 1 000 000€
- **Chapitre 13** : Ce chapitre regroupe l'attribution perçue de Valence Romans Agglo relative à la neutralisation des investissements des transferts de compétences (pour 90 666€) ainsi que les subventions perçues de différents partenaires qui ont financé les dépenses d'équipement suivantes :

Nom du financeur	Objet des subventions	Montants perçus en 2024 ( en €)
Préfecture de la Drôme	DSIL - Subvention rénovation énergétique groupe scolaire	140 846,65
Préfecture de la Drôme	FIPD - subvention gilet pare balle policier municipal	250,00
Département de la Drôme	Subvention travaux voirie aménagement Entrée Nord	24 059,00
Département de la Drôme	Amendes de police	1 972,00
Valence Romans Agglo	Acompte fonds de concours travaux rénovation extension espace polyvalent	120 707,50
SDED	Subvention brises soleil orientables garderie périscolaire	9 979,50
SDED	Subvention éclairage Led salles périscolaires	1 031,65
<b>Total subventions perçues en 2024</b>		<b>298 846,30</b>

- **Chapitre 458** : Ce chapitre regroupe les recettes issues de conventions de co-maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux de voirie du chemin du Chez et de l'entrée Nord, pour un montant total de 48 010€

**Aucun emprunt n'a été contracté en 2024 pour financer les investissements de l'année.**

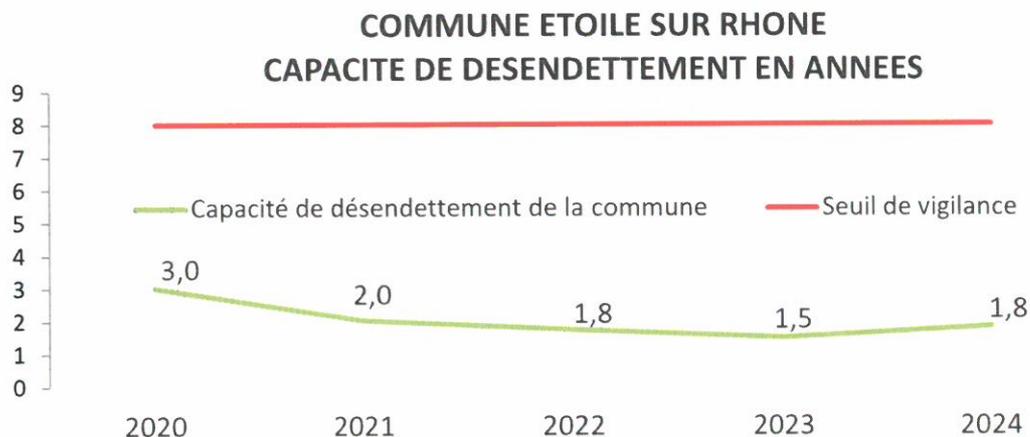
### III – LA DETTE

L'encours de la dette au 31/12/2024 s'élève à 1 899 552€. Le dernier emprunt a été contracté en 2020 (1 000 000€ au taux fixe de 0.87% sur 20 ans).



Calcul de la capacité de désendettement de la Commune : cet indicateur, exprimé en nombre d'années, répond à la question « En combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela la totalité de son épargne brute ». Un indicateur qui augmenterait indiquerait donc une situation qui se dégrade.

On peut constater que la commune d'Etoile Sur Rhône est très loin du seuil de vigilance fixé à 8 ans.



#### IV – CALCUL DES RESULTATS

Le résultat net de fonctionnement de l'exercice 2024 (sans tenir compte du résultat de fonctionnement reporté 2023) est inférieur à celui de 2023 mais reste très correct :

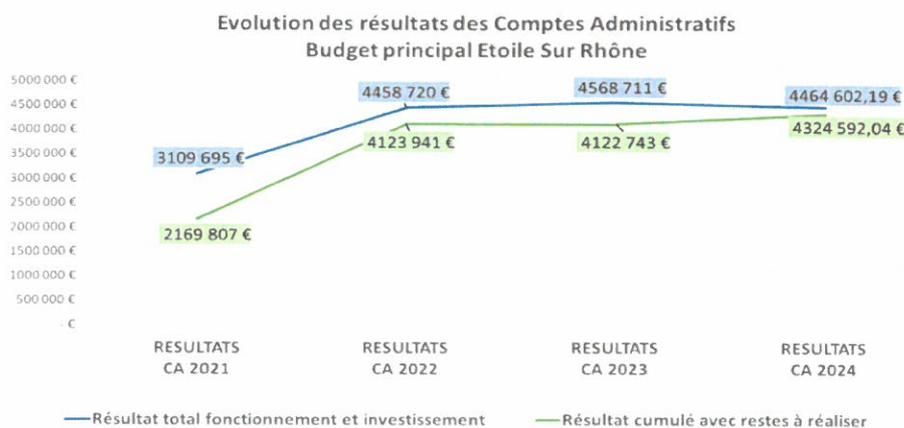
703 249 euros.

Le résultat net de la section investissement de l'exercice 2024 est en augmentation par rapport à 2023 : 192 642€.

Le résultat total 2024 des deux sections (fonctionnement et investissement), intégrant les résultats reportés de l'exercice précédent, est en légère baisse par rapport à 2023 : 4 464 601€ (-2.28%)

	RESULTATS CA 2021	RESULTATS CA 2022	RESULTATS CA 2023	RESULTATS CA 2024
Fonctionnement de l'exercice N	1 048 793 €	1 329 203 €	1 084 213 €	703 248,97 €
Résultat reporté N-1	2 489 944 €	2 169 807 €	2 499 009 €	2 583 221,72 €
<b>Résultat section Fonctionnement</b>	<b>3 538 738 €</b>	<b>3 499 009 €</b>	<b>3 583 222 €</b>	<b>3 286 470,69 €</b>
Investissements de l'exercice N	- 365 862 €	1 388 754 €	25 779 €	192 642,09 €
Résultat reporté N-1	- 63 181 €	- 429 043 €	959 711 €	985 489,41 €
<b>Résultat section Investissement</b>	<b>- 429 043 €</b>	<b>959 711 €</b>	<b>985 489 €</b>	<b>1 178 131,50 €</b>
<b>Résultat total fonctionnement et investissement</b>	<b>3 109 695 €</b>	<b>4 458 720 €</b>	<b>4 568 711 €</b>	<b>4 464 602,19 €</b>
Solde restes à réaliser investissement (recettes-dépenses)	- 939 888 €	- 334 779 €	- 445 968 €	- 140 010,15 €
<b>Résultat cumulé avec restes à réaliser</b>	<b>2 169 807 €</b>	<b>4 123 941 €</b>	<b>4 122 743 €</b>	<b>4 324 592,04 €</b>

Le graphique ci-dessous montre une belle progression des résultats depuis 2021. Le résultat global de l'exercice 2024 est inférieur à celui de l'exercice 2023 mais reste supérieur à celui de l'exercice 2022.



## V – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 (en euros) au BP 2025**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE des SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2023		2 583 221,72		985 489,41	-	3 568 711,13
Réalisations de l'exercice 2024	5 314 752,22	6 018 001,19	2 172 815,43	2 365 457,52	7 487 567,65	8 383 458,71
<b>Totaux</b>	<b>5 314 752,22</b>	<b>8 601 222,91</b>	<b>2 172 815,43</b>	<b>3 350 946,93</b>	<b>7 487 567,65</b>	<b>11 952 169,84</b>
Résultats de clôture 2024		<b>3 286 470,69</b>		<b>1 178 131,50</b>		<b>4 464 602,19</b>

Résultat de fonctionnement 2024 à affecter : **3 286 470,69**

Besoin de financement de la section d'investissement <sup>1</sup>

Excédent de financement de la section d'investissement <sup>2</sup> **1 178 131,50**

	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser	737 911,50 <sup>3</sup>	597 901,35 <sup>4</sup>

Besoin de financement au titre des R.A.R. <sup>5 = 3-4</sup> **140 010,15**

Excédent de financement au titre des R.A.R. <sup>6 = 4-3</sup>

Besoin de financement global

Excédent de financement global <sup>=2-5</sup> **1 038 121,35**

Décide d'affecter la somme de **1 000 000,00**

et de reporter la somme de **2 286 470,69**

au compte 1068-Réserves au BP 2025 (section d'investissement - recettes)

au compte 002 au BP 2025 (excédent de fonctionnement reporté - recettes)

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal.

Pour 2024, le résultat à affecter est le **résultat de la section de fonctionnement cumulé**, c'est-à-dire le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 tenant compte du report du résultat de fonctionnement 2023, soit **3 286 470,69€**.

L'affectation du résultat de fonctionnement doit au moins couvrir le besoin de financement de la section investissement (cumul du résultat d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser). Pour l'exercice 2024, étant donné que la section investissement fait apparaître un **excédent de financement global (1 038 121,35€)**, le résultat cumulé de fonctionnement 2024 peut être reporté en totalité au budget 2025, en recettes de fonctionnement au R002.

Cependant, l'assemblée délibérante peut également décider l'affectation de tout ou partie du résultat de fonctionnement en réserves, au compte « 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé » (recette d'investissement).

**Il est alors proposé l'affectation suivante du résultat de fonctionnement 2024, au budget primitif 2025 :**

- **1 000 000€ au compte 1068 (recette d'investissement)**
- **2 286 470,69€ au compte R002 (recette de fonctionnement)**

**PARTIE II**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2024**  
**BUDGET ANNEXE**  
**« OPERATIONS IMMOBILIERES RESERVES**  
**FONCIERES »**

## COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - OPERATIONS IMMOBILIERES RESERVES FONCIERES

FONCTIONNEMENT					
Dépenses	Libellé	Montants en €	Recettes	Libellé	Montants en €
6227	Frais d'actes et de contentieux	60,00	7015	Vente de terrains aménagés	880 000,00
66111	Intérêts	12 508,39	75888	Autres produits divers de gestion courante	0,74
661122	Montant ICNE exercice N-1	-5 275,34			
6688	Autres charges financières	5 119,94			
71355	Variation stocks des terrains aménagés	878 323,26			
<b>TOTAL</b>		<b>890 736,25</b>	<b>TOTAL</b>		<b>880 000,74</b>

INVESTISSEMENT					
Dépenses	Libellé	Montants en €	Recettes	Libellé	Montants en €
001	Résultat reporté N-1 (déficit)	677 803,47			
1641	Remboursement capital emprunt	200 519,79	3555	Terrains aménagés	878 323,26
<b>TOTAL</b>		<b>878 323,26</b>	<b>TOTAL</b>		<b>878 323,26</b>

CALCUL DES RESULTATS 2024	
Section fonctionnement	- 10 735,51 €
Section investissement	- €
<b>RESULTAT GLOBAL 2024</b>	<b>- 10 735,51 €</b>

Courant 2024, le terrain au lieu-dit « Les vigeons », ayant fait l'objet de la création de ce budget annexe, a été vendu pour 880 000€ à Drôme Aménagement Habitat afin de réaliser une opération de construction de logements.

Le capital restant dû, de l'emprunt contracté sur ce budget annexe, a été remboursé par anticipation le 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Par conséquent le budget annexe « opérations immobilières – réserves foncières » n'a plus lieu d'exister et est clôturé au 31/12/2024, avec un résultat global de – 10 735.51€. Ce déficit sera transféré au budget principal 2025.